

Secrétariat du principal
Affaire suivie par :
Patrick BAETE
Tél : 02 38 28 11 53
ce.0450937z@ac-orleans-tours.fr

Amilly, le 24 juin 2022

Le Principal
P. BAETE

307 route de Viroy
45200 AMILLY

aux

Parents et élèves de 3^{ème}

Objet : Informations inscription lycée et organisation DNB 2022

Examen

- Les épreuves du Diplôme National du Brevet auront lieu le jeudi 30 juin 2022 et le vendredi 1^{er} juillet 2022.
- **Rappel** : Les 2 disciplines de sciences retenues sont :
 - pour la série générale Sciences de la Vie et de la Terre, et Technologie
 - pour la série professionnelle Sciences Physiques-Chimie et Sciences de la Vie et de la Terre
- Les élèves de 3^{ème} seront libérés le mercredi 29 juin 2022.

La convocation a été remise à votre enfant. Il devra se présenter aux horaires indiqués le jour de l'examen avec :

- **Sa convocation**
- **Une pièce d'identité**
- **Le matériel nécessaire pour composer ainsi qu'un dictionnaire pour l'épreuve d'écriture en Français uniquement.**

Important :

En raison du plan Vigipirate les élèves doivent se présenter 30 minutes avant le début des épreuves.

- Les élèves devront avoir rendus tous leurs livres à l'issue de la dernière épreuve du vendredi.
- Les élèves retireront **impérativement leur notification d'affectation** pour l'an prochain après la dernière épreuve.

Transports scolaires (IMPORTANT)

Les transports scolaires seront assurés aux horaires habituels les jeudi et vendredi par conséquent les parents, qui souhaitent que leur enfant n'arrive que pour le début des épreuves doivent prendre leur disposition pour assurer le transport de leur enfant au collège.

Demi-pension

- **La demi-pension sera assurée normalement pendant les deux jours d'examen.**

Résultats

- Les résultats du DNB seront publiés et accessibles gratuitement aux candidats sur le site internet de l'académie à l'adresse suivante www.ac-orleans-tours.fr, rubrique Examens-concours le **Vendredi 8 juillet 2022 à partir de 19h00**. Les résultats seront disponibles par voie d'affichage au collège.

Orientation et affectation

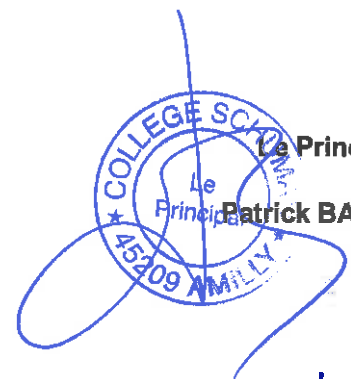
- Une enveloppe individuelle sera remise à chaque élève le vendredi 1^{er} juillet 2022 avec différents documents notamment la notification d'affectation, les modalités d'accès pour l'inscription en ligne en fonction de l'établissement d'affectation, le bulletin du 3^{ème} trimestre...

Important : Pour retirer leur notification d'affectation les élèves devront être en règle avec l'établissement notamment **concernant le retour des livres et le paiement de la demi-pension.**

Vous devrez procéder impérativement à l'inscription en ligne dans le lycée d'affectation à partir du 1er juillet 2022 (se reporter au calendrier spécifique de chaque établissement)

Les modalités d'inscription (dates et horaires) dans les établissements d'affectation vous seront indiqués en fonction de l'établissement dans lequel votre enfant sera affecté. Merci de respecter les dates, il en va de l'inscription effective de votre enfant dans le nouvel établissement.

L'équipe de Direction du Collège Schuman reste à votre disposition pour toute information complémentaire.


Le Principal
Patrick BAETE

COLLEGE SCHUMAN
Le Principal
45209 AMILLY